

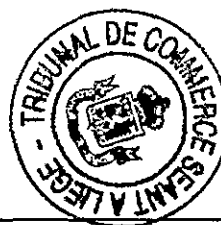


Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



15074159



Division LIEGE

13 MAI 2015

Greffe

N° d'entreprise : 0446.253.844

Dénomination

(en entier) : **ORLANDO FABRICE**

(en abrégé) :

Forme juridique : SPRL

Siège : Rue de l'Eperonnerie, 61 - 4041 Milmort

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : DÉPOT D'UN PROJET DE SCISSION

A.PREAMBULE

B.SPRL ORLANDO FABRICE – société à scinder

- 1.Forme, dénomination, objet social, siège social et historique
- 2.Actionnariat de la société à scinder

C.SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL – société bénéficiaire de la scission

- 1.Forme, dénomination, objet social, siège social et historique
- 2.Actionnariat de la société bénéficiaire de la scission

D. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA SCISSION

E.RAPPORT D'ECHANGE1

F.MODALITES DE REMISE DES PARTS SOCIALES DE LA SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL

G.DROIT AUX BENEFICES DES PARTS SOCIALES DE LA SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL POUR
LE COMPTE DE LA SPRL ORLANDO FABRICE

H.DATE COMPTABLE DE LA SCISSION

I.DROITS SPECIAUX CONFERES AUX ASSOCIES DE LA SPRL ORLANDO FABRICE

J.EMOLUMENTS DU REVISEUR D'ENTREPRISES

K.CONSEQUENCES COMPTABLES DE LA SCISSION

L.MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA SCISSION

M.AVANTAGES PARTICULIERS ATTRIBUES AUX MEMBRE DES ORGANES DE GESTION DES
SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSIONN.DESCRPTION ET REPARTITION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A REPARTIR
ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSIONO.REPARTITION AUX ASSOCIES DE LA SPRL ORLANDO FABRICE DES PARTS DE LA SPRL
IMMOBILIERE L'ECUREUIL

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/05/2015 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature

A. PREAMBULE

L'article 728 du Code des sociétés stipule que :

«Les organes chargés de la gestion des sociétés participant à la scission établissent un projet de scission par un acte authentique ou par acte sous seing privé.

Le projet de scission mentionne au moins :

- 1° la forme, la dénomination, l'objet et le siège social des sociétés participant à la scission ;
- 2° le rapport d'échange des actions ou parts et, le cas échéant, le montant de la soulte ;
- 3° les modalités de remise des actions ou parts des sociétés bénéficiaires ;
- 4° la date à partir de laquelle ces actions donnent le droit de participer aux bénéfices ainsi que toute modalité relative à ce droit ;
- 5° la date à partir de laquelle les opérations de la société à scinder sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de l'une ou l'autre des sociétés bénéficiaires ;
- 6° les droits assurés par les sociétés bénéficiaires aux associés de la société à scinder ayant des droits spéciaux et aux porteurs de titres autres que des actions ou les mesures proposées à leur égard ;
- 7° les émoluments attribués aux commissaires, aux réviseurs d'entreprises ou aux experts-comptables externes chargés de la rédaction du rapport prévu par l'article 731 ;
- 8° tous les avantages particuliers attribués aux membres des organes de gestion des sociétés participant à la scission ;
- 9° la description et la répartition précises des éléments du patrimoine actif et passif à transférer à chacune des sociétés bénéficiaires ;
- 10° La répartition aux associés de la société à scinder des actions ou parts des sociétés bénéficiaires, ainsi que le critère sur lequel cette répartition est fondée.

Six semaines au moins avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur la scission, le projet de scission doit être déposé par chacune des sociétés participant à la scission au greffe du tribunal de commerce du lieu d'établissement de son siège social respectif et publié soit par extrait conformément à l'article 74, soit par mention conformément à l'article 75, laquelle comporte un lien hypertexte vers un site internet propre. »

B. SPRL ORLANDO FABRICE
Société à scinder

1.FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. Raison sociale:
ORLANDO FABRICE
Société Privée à responsabilité limitée

B. Siège social:
Rue de l'Eperonnerie, 61
4041 Millmort

C. Constitution:
La société a été constituée au cours d'un acte reçu par devant Maître Robert DEBATTY, Notaire à Bressoux, le 17 janvier 1992, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège le 23 janvier 1992, et publié aux annexes du Moniteur belge le 5 février 1992, sous le numéro 920205-292.

D. Modification des statuts :
Les statuts ont été modifiés une première fois au cours d'un acte reçu par devant Maître Pierre POISMANS, Notaire à Saint-Georges-sur-Meuse, le 28 décembre 1993, dans le cadre d'une augmentation du capital de la société à concurrence de 2.000.000,00 FB soit 49.578,70 €, afin de le porter de 750.000,00 FB, soit 18.592,02 €, à 2.750.000,00 FB, soit 68.170.72 €, par la création de 2.000 parts sociales nouvelles, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège, le 31 décembre 1993 et publié aux annexes du Moniteur belge le 14 janvier 1994, sous le numéro 940114-228.

Les statuts ont été modifiés une seconde fois au cours d'un acte reçu par devant Maître Pierre POISMANS, prénommé, le 18 novembre 1996, dans le cadre d'une modification de son objet social, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège, le 2 décembre 1996 et publié aux annexes du Moniteur belge le 10 décembre 1996, sous le numéro 961210-488.

Les statuts ont été modifiés au cours d'un acte reçu par devant Maître Pierre POISMANS, prénommé, le 11 décembre 2000, à nouveau dans le cadre d'une modification de son objet social, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège, le 19 décembre 2000, et publié aux annexes du Moniteur belge le 29 décembre 2000, sous le numéro 001229-817.

Les statuts ont été modifiés au cours d'un acte reçu par devant Maître Pierre POISMANS, prénommé, le 22 janvier 2004, dans le cadre d'un changement de dénomination social, de la conversion du capital en euros, d'une nouvelle augmentation de capital à concurrence de 29,28 € afin de le porter à 68.200,00 €, et d'une refonte complète des statuts, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège, le 5 février 2004, et publié aux annexes du Moniteur belge le 12 février 2004, sous le numéro 040212/0023228.

Les statuts ont été modifiés une dernière fois au cours d'un acte reçu par devant Maître Pierre POISMANS, prénommé, le 19 décembre 2013, à l'occasion d'une dernière augmentation de capital à concurrence de 450.000,00 €, afin de le porter à 518.200,00 € sans création de part sociale nouvelle, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège, le 27 décembre 2013, et publié aux annexes du Moniteur belge le 8 janvier 2014, sous le numéro 14008593.

E. Durée:
Illimitée.

D. Capital :
Le capital social est de 518.200,00 €. Il est représenté par 2.750 parts sociales sans désignation de valeur nominale, représentant chacune un/deux mille sept cent cinquantième du capital.

Le capital est entièrement souscrit et libéré.

G. RPM:
Liège

H. N° d'entreprise:
0446.253.844.

I. Organe de gestion

L'organe de gestion se compose des personnes suivantes :

- Monsieur Fabrizio ORLANDO : gérant ;
- Madame Maria Antonia COBOS ROLDAN : gérante.

J. Objet social

Selon les statuts :

« La société a pour objet les entreprises suivantes :

- Entreprise d'installations sanitaires, de chauffage au gaz et de plomberie-zinguerie ;
- Entreprise de couvertures métalliques de construction ;
- Entreprise de couvertures non-métalliques de construction ;
- Entreprise de travaux d'étanchéité et de revêtements de construction par asphaltage et bitumage ;
- Entreprise de travaux informatiques sur hardware et software ;
- Vente, achat, importation, exportation, location, réparation et entretien de tous appareils informatiques et de software ;
- Entreprise de travaux administratifs, de secrétariat et d'encodage ;
- L'entreprise de menuiserie et de charpenterie.

Elle a pour objet tant en Belgique qu'à l'étranger, pour elle-même ou pour le compte de tiers, toutes opérations financières, commerciales ou industrielles se rapportant à la construction, la rénovation, l'aménagement de bâtiments de toute nature et travaux publics et privés.

Elle peut faire, en Belgique et à l'étranger, d'une façon générale et sans que cette énumération soit limitative, toutes opérations civiles ou commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, en relation quelconque avec son activité sociales prémentionnée ou pouvant en faciliter la réalisation et s'intéresser par voie d'association, d'apport ou de fusion, de souscription, de participation, d'intervention financière ou autrement, dans toutes les sociétés ou entreprises existantes ou à créer, dont l'objet est analogue ou connexe au sien, ou qui sont susceptibles de constituer pour elle, une source d'approvisionnement ou une possibilité de débouchés.

L'assemblée générale peut, en se conformant aux dispositions du Code des sociétés, étendre et modifier l'objet social. »

2.ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE A SCINDER

D'après les informations dont nous disposons, la répartition du capital est la suivante :

-Monsieur Fabrizio ORLANDO	1.375 parts sociales
-Madame Antonia COBOS ROLDAN	1.375 parts sociales
TOTAL	2.750 parts sociales

Il appartiendra au Notaire instrumentant de vérifier la composition précise de l'actionnariat au moment de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur l'opération de scission.

C. SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL
Société bénéficiaire de la scission

1.FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. Raison sociale:
SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL
Société Privée à Responsabilité Limitée

B. Siège social:
Rue Molinvaux, 157
4000 Liège

C. Constitution:
La société a été constituée au cours d'un acte reçu par devant Maître Pierre POISMANS, prénommé, le 2 avril 2014, déposé au greffe du Tribunal de commerce de Liège le 8 avril 2014, et publié aux annexes du Moniteur belge le 25 avril 2014, sous le numéro 14088691.

D. Modification des statuts:
Les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la société.

E. Durée:
Illimitée.

D. Capital:
Le capital social est de 18.600,00 €. Il est représenté par 372 parts sociales sans désignation de valeur nominale représentant chacune un/trois cent septante deuxième du capital.

Le capital est entièrement souscrit et libéré.

G. RPM:
Liège

H. N° d'entreprise:
0550.468.565.

I. Organe de gestion:

L'organe de gestion se compose des personnes suivantes :

-Monsieur Fabrizio ORLANDO : gérant ;
-Madame Maria Antonia COBOS ROLDAN : gérante.

J. Objet social
Suivant les statuts :

« La société a pour objet, en Belgique, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participations, en Belgique ou à l'étranger :

-la gestion d'un patrimoine immobilier, la vente, l'échange, l'achat, l'entretien, le développement, l'embellissement, la restauration, la location, la prise en location, d'immeubles bâtis (immeubles à appartements multiples, maisons d'habitation ou de commerce, bâtiments industriels ou autres) ou non;

-la construction de toutes routes pour l'exploitation desdits immeubles et, en général toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à la construction, l'achat, la vente, la location, l'exploitation ou la gestion de tous immeubles généralement quelconques ;

-la réalisation de toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la cession, l'échange et la gestion de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'état, de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ; la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales, agricoles, financières, immobilières et autres entreprises existantes ou à créer, ainsi que tous investissements et opérations financières, à l'exception de celles réservées par la loi aux banques de dépôt.

La société peut notamment octroyer des prêts, crédits ou avances à tous tiers liés ou non.

La société peut notamment se porter caution et donner toute sûreté personnelle ou réelle en faveur de toute personne ou société liée ou non.

La société peut être administrateur, gérant ou liquidateur.

La société pourra réaliser son objet en tous lieux, de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, civiles, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapprochant, directement ou indirectement à son objet social ou pouvant en favoriser le développement ou en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies, et notamment par voie d'apport, de fusion, de souscription, de cession, de participation, d'achat de titres, d'intervention financière ou par tout autre mode, dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités tant en Belgique qu'à l'étranger et également exercer les fonctions d'administrateur, de gérant ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions. »

2. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE DE LA SCISSION

D'après les informations dont nous disposons, la répartition du capital est la suivante :

-Monsieur Fabrizio ORLANDO	186 parts sociales
-Madame Antonia COBOS ROLDAN	186 parts sociales
TOTAL	372 parts sociales

Il appartiendra au Notaire instrumentant de vérifier la composition précise de l'actionnariat au moment de l'assemblée générale appelée à se prononcer sur l'opération de scission.

D. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA SCISSION

La scission de la SPRL ORLANDO FABRICE au profit de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL que nous proposons de réaliser se justifie juridiquement et économiquement comme suit :

« L'actionnariat commun aux deux sociétés a décidé à l'unanimité de structurer son patrimoine immobilier au sein d'une seule entité juridique, à savoir la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL.

De la sorte, chacune des deux sociétés pourra se concentrer spécifiquement sur l'essence de son objet social, en dégageant, de la sorte, des économies de structure et d'organisation ».

La scission répond à des besoins économiques légitimes.

Elle sera, par ailleurs, réalisée en conformité avec l'article 211, 1° et 2° du CIR 1992 .

E. RAPPORT D'ECHANGE

Le rapport d'échange a été calculé sur base de la valeur d'échange des éléments cédés au niveau de la SPRL ORLANDO FABRICE ainsi que de l'actif net réévalué de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL, tel qu'il ressort de la situation comptable arrêtée au 31 décembre 2014.

La valeur d'échange des éléments cédés au niveau de la SPRL ORLANDO FABRICE a été déterminée sur base de la valeur comptable nette des divers éléments immobiliers d'actif et de passif :

Num. de cpt Libellé	Valeur (€)
220000 Terrains	84.053,72
221000 Constructions	453.181,34
221900 Amortissements construction	-249.294,78
221010 Aménagements immeuble / bureau	64.164,50
221910 Amortissements s/ aménagements imm. / bur.	-53.803,34
221011 Aménagement atelier	157.027,24
221911 Amortissements s/ aménagements atelier	-71.860,07
221012 Aménagement appartement	9.612,72
221912 Amortissements s/ aménagements appart.	-4.042,95
230000 Installations (VCN)	729,99
490000 Charge à reporter (VCN)	49,54
173700 Dette LT 50.000,00 (VCN)	-15.586,70
173901 Dette LT 215.000,00 (VCN)	-66.419,38
423024 Dette CT 50.000,00 (VCN)	-4.323,82
423500 Dette CT 215.000,00 (VCN)	-16.819,98
423400 Dette CT (solde) 95.000,00 (VCN)	-1.353,84
400000 Client créditeur	-158,33
488000 Caution garage	-270,00
Valeur d'échange	284.885,86

La valeur de la de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL a été déterminée selon la méthode patrimoniale.

Aucune correction n'a donc été apportée sur l'actif net au 31 décembre 2014 de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL.

Enfin, aucune soulte en espèces ne sera attribuée dans le cadre de la réalisation de l'opération.

La méthode retenue pour la détermination de la valeur d'échange des éléments faisant l'objet de la scission au niveau de la SPRL ORLANDO FABRICE et des fonds propres de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL est la méthode patrimoniale.

La valeur retenue pour les éléments faisant l'objet de la scission en dehors de la SPRL ORLANDO

FABRICE s'élève à un montant arrondi de 285.000,00 €, et la valeur retenue pour la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL s'élève à un montant arrondi de 13.000,00 €.

Le rapport d'échange est ainsi calculé de la manière suivante :

Valeurs des parts de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL: 13.000,00 € / 372 parts sociales = 34,95 € / P.S.

Nombre de parts à émettre: 285.000,00 € / 34,95 € par part sociale = 8.154 parts sociales.

Ainsi, 8.154 nouvelles parts sociales de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL seront attribuées en échange des éléments d'actif et de passif immobilier faisant l'objet de la scission en dehors de la SPRL ORLANDO FABRICE.

Les parts sociales sont à répartir de manière proportionnelle entre les associés de la SPRL ORLANDO FABRICE, soit :

Monsieur Fabrice ORLANDO: 4.263 parts sociales dans la SPRL IMMO. L'ECUREUIL, soit 50 %.

Madame Maria COBOS ROLDAN: 4.263 parts sociales dans la SPRL IMMO. L'ECUREUIL, soit 50 %.

F. MODALITES DE REMISE DES PARTS SOCIALES DE LA SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL

L'organe de gestion de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL est chargé des formalités d'inscription au registre des associés des nouvelles parts sociales qui seront émises par la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL en échange des éléments d'actifs et de passifs immobiliers faisant l'objet de la scission en dehors de la SPRL ORLANDO FABRICE.

G. DROIT AUX BENEFICES DES NOUVELLES PARTS SOCIALES

Ces nouvelles parts sociales, sans désignation de valeur nominale, seront du même type et jouiront des mêmes droits que les anciennes actions. Les nouvelles actions participeront aux bénéfices à partir du 1^e janvier 2015.

H. DATE COMPTABLE DE LA SCISSION

La scission s'opère sur base des situations comptables active et passive arrêtées par chacune des sociétés au 31 décembre 2014. Il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1^e janvier 2015 par la SPRL ORLANDO FABRICE et concernant les éléments faisant l'objet de la scission seront réputées être réalisées pour le compte de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL, société bénéficiaire de la scission.

I. DROITS SPECIAUX CONFERES AUX ASSOCIES DES SOCIETES PARTICIPANT A L'OPERATION DE SCISSION

Etant donné que les associés des sociétés scindée et bénéficiaire de la scission ne détiennent pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteur de titres autres que les parts sociales, aucune mesure n'est proposée.

J. EMOLUMENTS DU REVISEUR D'ENTREPRISES

Les honoraires du réviseur d'entreprises s'élèveront à un montant de l'ordre de 3.000,00 € HTVA.

K. CONSEQUENCES COMPTABLES DE LA SCISSION

Situation active et passive de la société à scinder, la SPRL ORLANDO FABRICE, avant scission, arrêtée au 31 décembre 2014

Situation active et passive de la société à scinder, la SPRL ORLANDO FABRICE, avant et après scission, arrêtée au 31 décembre 2014

ACTIF			
SPRL ORLANDO	(avant scission)	ELEMENTS A SCINDER	(après scission)
Actifs immobilisés	591.907,94	-389.768,37	202.139,57
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	536.627,79	-389.768,37	146.859,42
Terrains et constructions	389.038,38	-389.038,38	0,00
Installations, machines et outillage	57.711,86	-729,99	56.981,87
Mobilier et matériel roulant	89.877,55	0,00	89.877,55
Immobilisations financières	55.280,15	0,00	55.280,15
Autres immobilisations financières	55.280,15	0,00	55.280,15
Actifs circulants	1.089.174,27	108,79	1.089.283,06
créances à plus 1 an	0,00	0,00	0,00
Créances à plus d'un an	0,00	0,00	0,00
Stocks & en cours	104.014,27	0,00	104.014,27
Stock matières premières	104.014,27	0,00	104.014,27
Créances à un an au plus	700.997,71	158,33	701.156,04
Créances commerciales	677.667,81	158,33	677.826,14
Autres créances	23.329,90	0,00	23.329,90
Placements trésorerie	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	274.475,32	0,00	274.475,32
Comptes de régularisation	9.686,97	-49,54	9.637,43
Total actif	1.681.082,21	-389.659,58	1.291.422,63
PASSIF			
SPRL ORLANDO F.	(avant scission)	ELEMENTS A SCINDER	(après scission)
Capitaux propres	829.027,66	-284.885,86	544.141,80
Capital	518.200,00	-193.753,73	324.446,27
Capital souscrit	518.200,00	-193.753,73	324.446,27
Réserves	150.205,45	-39.938,65	110.266,80
Réserve légale	6.817,07	-2.548,89	4.268,18
Réserves immunisées	43.388,38	0,00	43.388,38
Réserves disponibles	100.000,00	-37.389,76	62.610,24
Bénéfice reporté	136.918,46	-51.193,48	85.724,98
Résultat reporté	121.554,67	-45.449,00	76.105,67
Résultat de l'exercice	15.363,79	-5.744,48	9.619,31
Subsides en capital	23.703,75	0,00	23.703,75
Provisions et impôts différés	14.358,75	0,00	14.358,75
Provision pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
Impôts différés	14.358,75	0,00	14.358,75
Dettes	837.695,80	-104.773,72	732.922,08
Dettes fin à plus d'un an	132.127,50	-82.006,08	50.121,42
Dettes à un an au plus	705.568,30	-22.767,64	682.800,66
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	106.029,44	-22.497,64	83.531,80
Dettes financières	100.000,00	0,00	100.000,00
Dettes commerciales	459.393,29	0,00	459.393,29
Dettes fiscales salariales et sociales	39.875,57	0,00	39.875,57
Impôts	21.048,34	0,00	21.048,34
Rémunérations et charges sociales	18.827,23	0,00	18.827,23
Autres dettes	270,00	-270,00	0,00
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00
Total passif	1.681.082,21	-389.659,58	1.291.422,63

* Conformément aux prescrits des articles 78, 80 et 80 bis de l'AR 30/01/2001, ainsi qu'à l'article 213 du CIR 1992 et à l'avis de la Commission des Normes Comptables 2012/11, nous avons procédé, comptablement, à la scission des fonds propres de la société représentant les éléments d'actifs et de passifs à transférer à la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL proportionnellement au prorata de la valeur fiscale nette de chacun des éléments faisant l'objet du transfert.

Situation active et passive de la société bénéficiaire de la scission, la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL, avant et après scission, arrêtée au 31 décembre 2014

ACTIF			
SPRL I. ECUREUIL	(avant scission)	ELEMENTS SCINDES	(après scission)
Actifs immobilisés	15.500,00	389.768,37	405.268,37
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	15.500,00	389.768,37	405.268,37
Terrains et constructions	15.500,00	389.038,38	404.538,38
Installations, machines et outillage	0,00	729,99	729,99
Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Actifs circulants	4.757,11	-108,79	4.648,32
créances à plus 1 an	0,00	0,00	0,00
Créances à plus d'un an	0,00	0,00	0,00
Stocks & en cours	3.135,85	0,00	3.135,85
En cours d'immeuble destiné à la vente	3.135,85	0,00	3.135,85
Créances à un an au plus	1.249,64	-158,33	1.091,31
Créances commerciales	0,00	-158,33	-158,33
Autres créances	1.249,64	0,00	1.249,64
Placements trésorerie	0,00	0,00	0,00
Valeurs disponibles	371,62	0,00	371,62
Comptes de régularisation	0,00	49,54	49,54
Total actif	20.257,11	389.659,58	409.916,69
PASSIF			
SPRL I. ECUREUIL	(avant scission)	ELEMENTS SCINDES	(après scission)
Capitaux propres	13.141,76	284.885,86	298.027,62
Capital	18.600,00	193.753,73	212.353,73
Capital souscrit	18.600,00	193.753,73	212.353,73
Plus-values de réévaluation	0,00	0,00	0,00
Réserves	0,00	39.938,65	39.938,65
Réserve légale	0,00	2.548,89	2.548,89
Réserves disponibles	0,00	37.389,76	37.389,76
Bénéfice reporté	-5.458,24	51.193,48	45.735,24
Résultat reporté	0,00	45.449,00	45.449,00
Résultat de l'exercice	-5.458,24	5.744,48	286,24
Subsides en capital	0,00	0,00	0,00
Provisions et impôts différés	0,00	0,00	0,00
Dettes	7.115,35	104.773,72	111.889,07
Dettes fin à plus d'un an	0,00	82.006,08	82.006,08
Dettes à un an au plus	7.115,35	22.767,64	29.882,99
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	22.497,64	22.497,64
Dettes commerciales	1.269,70	0,00	1.269,70
Dettes fiscales salariales et sociales	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	5.845,65	270,00	6.115,65
Comptes de régularisation	0,00	0,00	0,00
Total passif	20.257,11	389.659,58	409.916,69

L. MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA SCISSION

Il n'y aura aucune modification statutaire de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL à l'issue de la scission, à l'exception, évidemment, du montant du capital et de sa représentation en parts sociales.

M. AVANTAGES ATTRIBUES AUX ORGANES DE GESTION DES SOCIETES FAISANT L'OBJET DE LA PRESENTE OPERATION

Aucun avantage particulier n'est attribué aux membres des organes de gestion des sociétés impliquées dans la scission.

N. DESCRIPTION ET REPARTITION DES ELEMENTS DU PATRIMOINE ACTIF ET PASSIF A REPARTIR ENTRE LES SOCIETES PARTICIPANT A LA SCISSION

Les éléments sortant du patrimoine de la SPRL ORLANDO FABRICE dans le cadre de la présente scission consistent en une branche d'activité:

- deux bâtiments, dont le hall et les bureaux sont situés à Milmort, construits en 2005 et 2006 ;
- d'un hall d'entreposage à Liège ;
- des aménagements et installations qui y figurent ;
- des crédits d'investissements consentis pour financer ces bâtiments ;
- de diverses cautions, créances et comptes de régularisation liés à l'exploitation des bâtiments.

Ces éléments se présentent comptablement comme suit :

Num. de cpt	Libellé	Valeur
220000	Terrains	84.053,72
221000	Constructions	453.181,34
221900	Amortissements construction	-249.294,78
221010	Aménagements immeuble / bureau	64.164,50
221910	Amortissements s/ aménagements imm. / bur.	-53.803,34
221011	Aménagement atelier	157.027,24
221911	Amortissements s/ aménagements atelier	-71.860,07
221012	Aménagement appartement	9.612,72
221912	Amortissements s/ aménagements appart.	-4.042,95
230000	Installations (VCN)	729,99
490000	Charge à reporter (VCN)	49,54
173700	Dette LT 50.000,00 (VCN)	-15.586,70
173901	Dette LT 215.000,00 (VCN)	-66.419,38
423024	Dette CT 50.000,00 (VCN)	-4.323,82
423500	Dette CT 215.000,00 (VCN)	-16.819,98
423400	Dette CT (solde) 95.000,00 (VCN)	-1.353,84
400000	Client créditeur	-158,33
488000	Cautions garage	-270,00
	Valeur d'échange = valeur d'apport	284.885,86

O. REPARTITION AUX ASSOCIES DE LA SPRL ORLANDO FABRICE DES PARTS DE LA SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL

Volet B - Suite

Les nouvelles parts sociales de la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL obtenues en échange des éléments scindés hors de la SPRL ORLANDO FABRICE seront réparties, en suivant la ventilation du capital entre les associés de la SPRL ORLANDO FABRICE, de la manière suivante :

Monsieur Fabrice ORLANDO: 4.263 parts sociales dans la SPRL IMMO. L'ECUREUIL, soit 50 %.
Madame Maria COBOS ROLDAN: 4.263 parts sociales dans la SPRL IMMO. L'ECUREUIL, soit 50 %.

Fait à Milmort, le 6 mai 2015,

Pour la SPRL ORLANDO FABRICE :

Monsieur Fabrizio ORLANDO
Gérant

Madame Maria A COBOS ROLDAN
Gérante

Pour la SPRL IMMOBILIERE L'ECUREUIL :

Monsieur Fabrizio ORLANDO
Gérant

Madame Maria A COBOS ROLDAN
Gérante